

*Questions au Feuilleton*

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député met un peu trop de temps à présenter sa pétition. Il sait fort bien qu'il ne doit qu'en donner le titre accompagné de quelques mots d'explication. Nous considérerons donc que cette pétition a été dûment présentée à la Chambre et déposée auprès du Service du greffier.

\* \* \*

● (1720)

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 5006 et 5262.

[Texte]

LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES  
ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

**Question n° 5006—M. Blenkarn:**

1. Le gouvernement a-t-il participé à la réunion de la Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition qui a eu lieu au Botswana entre les 19 et 30 avril 1983?

2. La délégation du Canada était-elle la troisième en importance parmi les délégations officielles à la réunion?

3. Le gouvernement a-t-il payé les frais de six délégués officiels à la Conférence circumpolaire inuite, de l'Inuit Tapirisat du Canada, de l'Assemblée des premières Nations et de l'Association canadienne des chasseurs de phoques et, le cas échéant, pourquoi?

4. Quels sont les noms des délégués, officiels ou officieux, envoyés par le Canada?

5. Combien a coûté au total la délégation canadienne au Botswana?

6. L'envoi de 16 délégués au congrès du Botswana constitue-t-il une réponse appropriée au programme des 6 et 5?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le Canada a effectivement participé à la rencontre biennale des parties à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu à Gaborone (Botswana) du 19 au 30 avril 1983. L'une des principales raisons de sa participation a été la présentation, à cette rencontre, d'une proposition et d'une résolution qui, si elles avaient été adoptées, auraient porté gravement atteinte à l'économie canadienne. La proposition prévoyait l'inclusion dans la liste des espèces menacées d'extinction de tous les phocidés, y compris ceux qui sont actuellement capturés au Canada, que ce soit à des fins commerciales ou à des fins de subsistance par les autochtones. L'adoption de cette proposition, que les scientifiques canadiens jugent sans fondement, aurait enlevé tout espoir de reprise à l'industrie canadienne du phoque. La résolution, quant à elle, prévoyait la cessation complète du commerce international des fourrures provenant d'animaux capturés par des méthodes prétendument inhumaines. L'adoption de cette résolution, qui

ignore les progrès constants réalisés au Canada dans l'adoucissement des méthodes de piégeage, aurait porté gravement préjudice à l'industrie canadienne de la fourrure, dont les revenus annuels sont de 600 millions de dollars.

2. Après celle des États-Unis (15 membres) et du Botswana (30 membres) la délégation canadienne, composée de 10 membres, était la troisième en importance des 53 délégations officielles et ne dépassait que légèrement en nombre celle de pays comme la RFA (9 membres) ou la Grande-Bretagne (9 membres). Toutes proportions gardées, aucun autre pays n'aurait été plus grandement lésé que le Canada par l'adoption de la proposition ou de la résolution.

3. Des ministères du gouvernement canadien ont subventionné la participation, à titre d'observateurs, des représentants d'organisations non gouvernementales suivants: MM. Enoch Obed et Peter Ernerk de l'Inuit Tapirisat, M. George Erasmus de l'Assemblée des premières Nations du Canada, M. Willie Deraspe de l'Association canadienne des chasseurs de phoques.

Il a été jugé essentiel de permettre aux représentants des Canadiens les plus directement touchés par la proposition ou la résolution, de parler de cette question en leur propre nom, surtout lorsque ces personnes proviennent de groupes désavantagés, incapables d'assumer les dépenses élevées qu'occasionne un voyage international. Tous ces observateurs ont fourni des témoignages personnels et convaincants qui ont été particulièrement utiles, en ce sens qu'ils ont amené les délégués du tiers monde à mieux cerner les aspects humains de cette question. Les rencontres de la Convention sont ouvertes aux représentants d'organisations non gouvernementales, qui y ont alors un statut d'observateur. Près de 150 ont ainsi participé à la rencontre de Gaborone.

4. La délégation officielle était composée de:

M. Bert Tétreault,  
Directeur général,  
Service canadien de la faune,  
Environnement Canada,  
(Chef de la délégation);

M. John Heppes,  
Administrateur de la CITES pour le Canada,  
Environnement Canada,  
(Chef suppléant de la délégation);

M. Peter Ittinuar, député,  
Conseiller spécial auprès de la délégation;

M. William T. Munro,  
Biologiste,  
Service des pêches et de la faune,  
Gouvernement de la Colombie-Britannique;

M. George Cowley,  
Chef de la Section de l'environnement,  
Direction de l'énergie et de l'environnement,  
Ministère des Affaires extérieures;